



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.13

Numéro de la demande : 2013-5203

Demande d'homologation : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie, identité des produits de formulation, proportion des produits de formulation
Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette d'un produit – Précautions

Produit : Herbicide Aspect

Numéro d'homologation : 31641

Matières actives (m.a.) : 2,4-D, présent sous forme de sel de choline et piclorame, présent sous forme de sel de triisopropanolamine

Numéro de document de l'ARLA : 2412188

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouvel herbicide qui doit être uniquement appliqué dans les emprises de transport pour la suppression des broussailles et des latifoliées (CSU 16).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Aspect se présente sous forme de suspension contenant du 2,4-D (sous forme de sel de choline) à une concentration nominale de 360 g/L et du piclorame (sous forme de sel de triisopropanolamine) à une concentration nominale de 97,5 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,20-122 g/mL et un pH de 6,8 à 7,5. Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

Évaluations sanitaires

L'herbicide Aspect présente une toxicité aiguë faible par voie orale ($DL_{50} = 2500$ mg/kg poids corporel (p. c.)), par voie cutanée ($DL_{50} > 5000$ mg/kg) et par inhalation ($CL_{50} > 6,05$ mg/L). Il cause une irritation oculaire modérée et des irritations cutanées minimales chez le lapin. C'est un sensibilisant cutané d'après l'essai biologique local réalisé sur des ganglions lymphatiques de souris.

L'exposition professionnelle et les risques posés par le 2,4-D et le piclorame après une application de la nouvelle préparation commerciale de l'herbicide Aspect sur les emprises de transport ont été évalués. Aucun risque préoccupant posé par la nouvelle utilisation n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Évaluation environnementale

Grâce aux précautions environnementales indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Aspect, conformément aux énoncés de l'étiquette homologuée pour l'herbicide Tordon 101 (numéro d'homologation 9007), l'utilisation du produit ne devrait pas entraîner de risques supplémentaires pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur, y compris les données de 29 essais en champ menés au Canada et aux États-Unis sur une période de trois ans, ont été présentés à des fins d'examen. L'efficacité et l'innocuité pour les graminées de l'herbicide Aspect, appliqué seul ou avec un agent surfactant à base de silicone ou un agent surfactant non-ionique, ont été directement comparées au traitement homologué avec l'herbicide Tordon 101 (numéro d'homologation 9007) appliqué seul ou avec les surfactants respectifs, en respectant la même concentration de matière active (m. a.) par hectare.

L'efficacité de l'herbicide Aspect pour la suppression d'un grand nombre de latifoliées (annuelles, bisannuelles ou vivaces), de broussailles ligneuses et d'arbres a été évaluée d'une à cinq fois. Les données de ces essais ont montré que le degré de suppression des latifoliées, broussailles ligneuses et arbres, après une utilisation d'herbicide Aspect appliqué seul ou avec un surfactant, était comparable à celui du traitement homologué avec l'herbicide Tordon 101, appliqué seul ou avec le même surfactant. Par conséquent, toutes les allégations relatives à l'efficacité inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Tordon 101 peuvent être incluses sur celle de l'herbicide Aspect.

L'innocuité pour les graminées de l'herbicide Aspect a été évaluée sur le chiendent pied-de-poule, le dactyle pelotonné, la fétuque élevée et les herbes mixtes dans 12 des essais présentés. Les données de ces essais ont montré que le degré de dommage pour les graminées après une utilisation d'herbicide Aspect appliqué seul ou avec un surfactant homologué, était comparable au traitement homologué avec l'herbicide Tordon 101, appliqué seul ou avec le même surfactant. Par conséquent, toutes les utilisations inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Tordon 101 peuvent être incluses sur celle de l'herbicide Aspect.

Une application de l'herbicide Aspect, dilué dans l'eau ou dans de l'éthylèneglycol dans un rapport de 1:1.5, pour un traitement de la surface de coupe sur des arbres est étayée du point de vue de la valeur pour les raisons que voici.

- L'application de l'herbicide Tordon 101, dilué dans l'eau ou dans de l'éthylèneglycol dans un rapport de 1:1, pour un traitement de la surface de coupe sur des arbres a été homologuée au Canada.
- Le taux de dilution de 1:1 indiqué sur l'étiquette de l'herbicide Tordon 101 correspond à un rapport de 1:1.5 pour l'herbicide Aspect, car sa formulation comprend une garantie légèrement plus élevée.

L'homologation d'une préparation d'herbicide Aspect plus concentrée permettra aux utilisateurs de pulvériser la même quantité de produit sur une plus grande surface.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour justifier l'homologation de la nouvelle préparation commerciale de l'herbicide Aspect.

Références

- 2349096 2013, 10.2.3.3 ASPECT HERBICIDE, Grazon XC, and GF-27666 2013. ARM Trial Reports-29 trials, DACO: 10.2.3.3.
- 2349072 2012, Group A-Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, Certified Limits, and Enforcement Analytical Method for GF-2766, an End Use Product Containing 2,4-D Choline and Picloram TIPA, DACO 3.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, CBI
- 2349074 2012, Analytical Method and Validation for the Determination of Picloram and 2,4-D in GF-2766 Formulation, DACO: 3.4.1 CBI
- 2349075 2012, Group B-Physical/Chemical Properties for GF-2766, A Liquid End Use Product Containing 2,4-D Choline Salt and Picloram-triisopropanolammonium, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
- 2349076 2012, Determination of Color, Odor, Physical State, Oxidizing and Reducing Action, Flashpoint, Explodability, pH, Viscosity, and Density of GF-2766, an End Use Product Containing 2,4-D Choline Salt and Picloram-triisopropanolammonium, DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
- 2349080 2012, GF-2766: Laboratory Study of Accelerated storage stability at 54°C in glass and HDPE and stability at 0°C, DACO: 3.5.10 CBI
- 2392095 2014, GF-2766: Laboratory Study of Storage Stability and Corrosion Characteristics at ambient temperatures in HDPE containers, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
- 2349092 2013, DACO 5 Exposure (Occupational and/or Bystander), DACO: 5.1,5.2
- 2349081 2012, Acute Oral Toxicity Study of GF-2766 in Rats, DACO: 4.6.1
- 2349084 2012, Acute Dermal Toxicity Study of GF-2766 in Rats, DACO: 4.6.2
- 2349086 2012, Acute Inhalation Toxicity Study of GF-2766 in Wistar Rats, DACO: 4.6.3
- 2349088 2012, Acute Eye Irritation Study of GF-2766 in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 2349089 2012, Acute Dermal Irritation Study of GF-2766 in Rabbits, DACO: 4.6.5
- 2349090 2012, GF -2766: Skin Sensitisation Study of GF -2766 by Local Lymph Node Assay in Mice, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.